

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-HUIT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 12 avril 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HERCOUET, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Jean-Luc PECHEUX (*suppléant de Christophe ROBIN, absent*), Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Renaud LE BERRE

Délibération n°2023-057

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GENERALES
AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION
RENNAISE (AUDIAR) - REPRESENTANT - MODIFICATION**

Lamballe Terre & Mer adhère à L'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR), association de droit privé qui, outre le fait de remplir ces missions

de conseil et d'études, est un lieu d'échanges entre les acteurs de l'aménagement de ses membres, mais aussi des Départements et de la Région.

Cette adhésion à l'AUDIAR permet de disposer d'outils d'observation et d'évaluation, d'être acteur stratégique de développement à une échelle inter-départementale et d'être au cœur du débat territorial et des coopérations entre les collectivités adhérentes. Parmi ces outils, il y a notamment les observatoires et études réalisés par l'AUDIAR, un accès prioritaire sur les données d'observation des agences Datagences et DatAudiar.

Le 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné Jean-Luc GOUYETTE comme élu référent, représentant Lamballe Terre & Mer au sein de l'assemblée générale.

Au regard :

- Du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21, permettant au Conseil communautaire de procéder à l'élection de membres par un vote « à main levée », si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité,
- De la délibération n°2020-134 du 28 juillet 2020, désignant l'élu référent, représentant Lamballe Terre & Mer au sein de l'assemblée générale de l'AUDIAR,

Considérant la démission de Jean-Luc GOUYETTE de l'AUDIAR,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de voter à main levée,

VOTE : Adopté à l'unanimité

- DESIGNER Jérémy ALLAIN, comme élu référent, représentant Lamballe Terre & Mer au sein de l'assemblée générale de l'AUDIAR,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 25 AVR. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

